



DOSSIER

**L'accueil de loisirs
sans hébergement p.4**

TOURISME

**L'agenda des
animations
de Noël 2010
p.8**

JEUNESSE

**La carte des
structures
d'accueils de loisirs
sans hébergement
du territoire p.6**

CHANTIER LGV

**Un chantier colossal
et un manque
d'hébergements
p.11**

Les Vosges du Nord à l'horizon 2025

Depuis 1975, les Vosges du Nord sont classées Parc Naturel Régional et font ainsi partie des 46 espaces ruraux français les plus remarquables, tant par la qualité de leurs patrimoines que par celle des actions mises en oeuvre par les acteurs publics et privés. Avant 2013, ce classement doit être renouvelé au vu d'un nouveau projet de territoire porté par le SYCOPARC (Syndicat de coopération pour le parc) pour 12 ans.

Le chantier a été ouvert le 15 décembre 2009 associant partenaires, élus, conseillers municipaux, maires, conseillers des communautés de communes, habitants ainsi que représentants de l'État, des régions et des départements. Ils ont engagé une démarche de prospective pour mieux cerner les enjeux et proposer une stratégie territoriale pertinente.

L'avancement des travaux est consultable en ligne sur le blog ouvert par le SYCOPARC-<http://www.blog.parc-vosges-nord.fr/> où vous trouverez documents à télécharger ainsi que des photos et vidéos. Vous êtes également invités à y ajouter vos propres réflexions et contributions.

Un avant-projet sera arrêté début 2011 par les élus des Vosges du Nord, pour recueillir les avis au niveau national avant d'ouvrir une enquête publique locale.

Directeur de la publication : Pierre Kaetzel
Rédacteur en chef : Guy Heitmann
Comité de rédaction : CCRS
Conception : CCRS
Crédits photos : CCRS
ISSN : 1768-9384
Impression : Imprimerie Scheuer
Communauté de Communes de la Région de Saverne
10 rue des Murs - 67700 Saverne
☎ 03 88 71 12 29 - 📠 03 88 71 29 73
✉ contact@cc-saverne.fr

Malgré le soin apporté à l'élaboration de ce document, des erreurs peuvent s'y être glissées et nous vous prions de nous en excuser par avance.

Imprimé sur du papier recyclé.

L'Aisne et la Suisse lauréats du 3^e Festival International du Film Touristique

Le journaliste de France Télévision Nelson Montfort, Président du Jury, a dévoilé le 24 octobre dernier à Saverne le palmarès du 3^e Festival International du Film Touristique :

Catégorie films de promotion touristique



DR - CDT Aisne

- **Licorne d'Or :** Série de 3 films (Mythe de l'Abbaye de Vauclair / Laon, Ange ou démon / Enguerrand la traversée du passé) - Comité Départemental du Tourisme de l'Aisne.
- **Meilleure réalisation :** Experience Thailand once in the lifetime - Office National de Tourisme de Thaïlande.
- **Meilleur scénario :** Pur bien-être - Rhône-Alpes Tourisme.

Catégorie spots publicitaires à vocation touristique



DR - ONT Suisse

- **Licorne d'Or :** Saint Bernard en hiver - Office National du Tourisme de Suisse.
- **Meilleure réalisation :** Cawkwalk Flandre - JWT Flandre.
- **Meilleur scénario :** Italia much more - Office National de Tourisme d'Italie.

Le Jury était également composé du cascadeur de cinéma : Rémy Julienne, des journalistes de France Télévision : Thierry Hay et Eric Vial, de la productrice d'Arte : Antoinette Spielmann, du responsable du guide touristique « le petite futé » : Hubert Arbogast, du directeur de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin : Marc Levy, de la présidente de l'Office de Tourisme d'Alsace Bosue : Berthy Weinstein et du représentant du Crédit Mutuel : Bernard Zapf.

Après trois journées de travail au cinéma de Saverne et dans la Région (des projections étaient aussi organisées au Château de Lichtenberg et à l'Espace Culturel de Pfaffenhoffen), le Jury a départagé 64 films en sélection officielle, représentant plus de vingt pays, ainsi que des régions, territoires ou villes françaises et étrangères.

Organisé par l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région, le Festival vise à promouvoir la nouvelle communication touristique par le film. Au carrefour des industries de la communication, du tourisme et de l'art cinématographique, le film touristique se développe comme un genre à part entière, entraîné par le développement des chaînes TV thématiques consacrées au tourisme et à l'e-tourisme (communication touristique par Internet).

Les films et les informations sont disponibles sur : www.fift2010.fr ou auprès de Virginia Leuthner, Directrice de l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région : 03 88 91 80 47



Mesdames et Messieurs, chers lecteurs,

APRÈS UNE RENTRÉE DENSE et des agendas saturés, de nouveaux dossiers sont en cours et à venir. Celui du Contrat de Territoire en préparation avec le Conseil Général du Bas-Rhin nous entraîne vers une programmation de nos investissements et travaux pour les six prochaines années. Malgré des réalisations déjà importantes, nous constatons cependant qu'il manque des équipements dédiés à l'enfance et au périscolaire. De même la nécessité de favoriser le développement économique rend urgente la création d'un parc d'activité destiné aux artisans et l'ouverture d'une zone commerciale. Naturellement d'autres dossiers sont en gestation.

Alors que la réforme territoriale annoncée prévoit de simplifier et renforcer l'intercommunalité, celle-ci me semble plus que jamais un échelon d'organisation territorial déterminant car positionné au bon niveau d'intervention. Une importante évolution se prépare

avec l'élection prochaine des Conseillers Communautaires dans le cadre des élections municipales, ce qui leur conférera davantage de légitimité. Ce changement représente également une avancée démocratique, devant les nombreuses compétences transférées aux intercommunalités il est normal que les habitants puissent mieux exprimer leurs choix.

Ces diverses réformes de notre architecture institutionnelle traduisent le souci premier d'une recherche d'efficacité et d'économie de moyens. Dans tous les domaines nous sommes confrontés à une « exigence de résultats » et les collectivités n'échappent pas à ce principe. Cet exercice complexe se déroule de plus dans un contexte financier de suppression de la taxe professionnelle et d'incertitudes quant aux recettes qui proviendront de la contribution économique territoriale. Pour ma part, avec l'ensemble des élus, nous sommes attentifs à tout potentiel de développement de notre territoire et entendons promouvoir nos atouts. Ceux-ci sont nombreux, pour preuve, l'organisation récente de la Semaine du Développement Économique, qui témoigne de la richesse de notre tissu économique et de la créativité de nos habitants.

Pierre Kaetzel

Président de la Communauté de Communes
de la Région de Saverne

Paysages et biodiversité

AL'INITIATIVE DE Monsieur Jean-Claude Distel, Maire de Thal-Marmoutier et Conseiller Communautaire, un groupe de travail s'est constitué dans le but de préserver les paysages et la biodiversité de notre territoire. Un principe simple et pragmatique anime cette démarche : la conviction qu'il est possible d'agir localement et qu'un dialogue entre les acteurs de notre environnement est capable de faire émerger de bonnes pratiques. Dans cette perspective, le groupe de travail réalise un diagnostic des dégradations de nos paysages, identifie les outils intervenant dans



la protection de notre biodiversité et incite à leur mise en œuvre. Des projets émergent tels une opération de sauvegarde des vergers, la création d'une association foncière pastorale ou encore l'amélioration des Plans Locaux d'Urbanisme à travers une meilleure prise en compte des espaces naturels remarquables.

Souhaitant se confronter avec « le terrain », une sortie riche en échanges a eu lieu en juin dernier. Il s'agissait de présenter le travail exemplaire mené par la Commune de Saessolsheim qui a profité du



re m e m b r e - ment du ban communal afin de recréer des haies, refuge pour la faune et la flore, en effectuant des centaines de plantations. Des « réserves » naturelles ont également été aménagées sur des parcelles communales volontairement peu entretenues, permettant ainsi le retour de certaines espèces. Dans un deuxième temps, la visite d'une exploitation du Kochersberg spécialisée dans la production laitière a animé les débats. Alors que les prix des produits agricoles ne cessent de baisser, les agriculteurs sont confrontés à des exigences d'efficacité peu conciliables avec le développement durable et la fragilité des espaces du Piémont. Afin d'assouplir le cadre d'une agriculture du rendement et de mieux respecter la nature, des solutions collectives sont à construire, en réponse aux prises de conscience individuelles et aux nombreuses contradictions que subissent les jeunes exploitants.



Dossier

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) : fonctionnement et informations pratiques

Qu'est-ce qu'un ALSH ?

L'ALSH est un lieu d'accueil pour les enfants scolarisés de 3 à 12 ans. Il a pour principe de proposer des temps d'activités en dehors du temps scolaire, en relais avec les écoles et en partenariat avec les familles.

Ces accueils se situent à Saverne et sur certaines Communes de la Communauté de Communes, soit dans des locaux municipaux mis à disposition par celles-ci, soit dans des locaux communaux entièrement dédiés à cette activité.

À midi, pour le temps du repas, toutes les structures sont ouvertes.



Seuls quelques sites offrent un accueil du matin (dès 7h30) et/ou en fin de journée (après la classe). Afin de proposer un service optimum les mercredis et les congés scolaires, des regroupements de structures sont organisés.

Pour la pause déjeuner, les animateurs prennent en charge les enfants au sein des écoles et les raccompagnent ensuite. En cas de regroupement scolaire le transport des enfants est prévu.

Le fonctionnement de l'ALSH est réglementé par Jeunesse et Sport notamment pour la capacité d'accueil, la qualification des professionnels y exerçant et le projet

pédagogique proposé.

Le financement d'un tel service est permis grâce aux participations des parents, de la collectivité et de la Caisse d'Allocations Familiales par le biais de subventions.

Les activités

Les activités diverses et variées proposées sont accessibles à tous. Nous insistons sur des valeurs telles que la tolérance, le respect d'autrui, l'autonomie, le sens des responsabilités et l'éveil à la citoyenneté.

Des thèmes jalonnent l'année et sont le fil conducteur de bricolages, peintures, fresques, chants, danses, maquillage, jeux d'expression et jeux d'extérieurs. Le jeu libre est aussi un moment important à mettre en place : il permet à l'enfant de se détendre, d'imiter, de favoriser sa créativité, en somme, grandir.

Les mercredis et les congés scolaires restent privilégiés pour proposer des sorties à la journée ou à la demi-journée.

Ainsi sont organisées des activités culturelles (cinéma, musée, exposition) et sportives (ballades en forêt, parcours dans les arbres). L'été est propice aux grands thèmes, des mini camps aux activités sportives plus spécifiques (poney, canoë, mini-moto...). Vous trouverez chaque année une brochure décrivant les activités proposées durant l'été sur l'ensemble des structures.

Les Z'anniv du Mercredi



C'est une formule où les animateurs proposent

aux parents d'organiser l'anniversaire de leur enfant. L'enfant peut inviter ses copains, les boissons et les friandises sont fournies, les parents veillent à apporter le gâteau. Des petites activités, jeu de piste, chasse au trésor, jeux musicaux ou même un boum sont proposés, à chacun de choisir sa formule. Actuellement, les Z'anniv se passent à Altenheim ou à Thal-Marmoutier.

Le moment du repas

Près de 900 repas sont fournis chaque jour dans



Paroles d'élus

par Pierre KAETZEL

Président de la Communauté de Communes

Synergie : Pourquoi la Communauté de Communes a opté pour une reprise en régie de l'ALSH hors Saverne ?

Pierre Kaetzel : Tout d'abord il convient de préciser que le service de l'ALSH hors Saverne concerne l'accueil de 750 enfants dans 11 Structures réparties sur autant de Communes du territoire. C'est aussi une cinquantaine d'agents intégrés dans l'effectif de l'intercommunalité. Ce service est supervisé par Mme Murielle Philippe, Vice-Présidente en charge du Service Enfance-Jeunesse.

La reprise en régie directe permet à la collectivité de créer une véritable cohésion territoriale avec un projet pédagogique global et l'application de règles communes dans le but de limiter les dépenses.

L'optimisation des charges au travers d'une reprise en régie c'est : une optimisation des moyens (mutualisation du personnel en fonction des besoins, marché de restauration, achats groupés) et c'est également les frais de fonctionnement du délégataire en moins pour la Communauté de Communes.

Cette économie est, par exemple, répercutée directement sur les familles

avec le prix du repas qui a baissé de 1 € pour certaines structures, soit une diminution de près de 20 € sur la facture mensuelle.

Une dévalorisation des subventions perçues par la Communauté de Communes a par contre nécessité une révision des tarifs qui s'échelonne sur plusieurs années. Malgré cela et grâce à cette baisse du prix du repas, l'incidence sur les familles est presque nulle.

Pour l'année 2009 le total des dépenses pour ce service à été de l'ordre de 1 615 000 €. Un bilan financier pourra être dressé après une année de fonctionnement en régie directe par l'intercommunalité.

S : Quels sont les projets de ce service ?

PK : Il s'agit d'accueillir toutes les familles ayant besoin de ce service avec priorité pour celles résidant sur le territoire. C'est aussi améliorer les équipements existants et envisager un perfectionnement du système d'ici quelques années en mutualisant les locaux ALSH avec les projets des écoles intercommunales.

La rénovation des équipements est déjà

en œuvre sur certaines Communes, Saessolsheim et Thal-Marmoutier. Ces situations nous ont conduit à accueillir les enfants provisoirement le temps de réaliser les travaux au Couvent des Sœurs Franciscaines pour les enfants de Thal-Marmoutier et à Duntzenheim pour les enfants de Saessolsheim.

Une réflexion est actuellement en cours pour deux autres sites : une ouverture à Hattmatt et un nouvel équipement à Monswiller.

S : Que propose t-on dans ces structures ?

PK : L'ALSH a pour vocation de permettre aux enfants, en dehors du temps scolaire, de s'épanouir dans des activités ludiques, sportives, éducatives et culturelles dans le respect d'autrui et de l'environnement.

Il s'agit de proposer des espaces de découverte, d'apprentissage, de loisirs et d'activités pour les enfants avec bien évidemment la garantie d'un personnel qualifié possédant soit un BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) voir un CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) Petite Enfance.

les différentes structures du territoire.

Les prestataires actuels ont répondu à un cahier des charges très précis mettant en valeur, l'hygiène, la qualité et la diversité des menus. D'ailleurs, selon la volonté de la collectivité, un menu entièrement issu de l'Agriculture Biologique est proposé aux enfants chaque semaine avec la possibilité de consulter en ligne les menus sur le site de la



Communauté de Communes.

Le temps du repas est aussi un moment de convivialité, de partage et d'apprentissage. Ainsi, des règles sociales, d'hygiène (lavage des mains, brossage des dents,...), d'apprentissage du goût et d'éveil aux sens sont transmises avec bonne humeur et tendresse.

Infos pratiques

Pour tous renseignements pratiques, vous pouvez vous adresser directement auprès des responsables de structure ou au service scolaire de la Ville de Saverne qui ne manqueront pas de

répondre à vos questions. Il est également possible de retrouver toutes les informations pratiques en consultant la plaquette Enfance / Jeunesse sur le site de la Communauté de Communes :

www.cc-saverne.fr



Dossier

Localisation des structures d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sur l'ensemble du territoire intercommunal



La Passerelle Saint-Jean-Saverne

Salle polyvalente rue de Monswiller
67700 ST JEAN SAVERNE
06 89 45 28 59
50 places
Midi - Soir



La Passerelle Saint-Jean-Saverne

La Passerelle Monswiller

L'ÎLOT DU MOULIN Saverne

La Passerelle Steinbourg

SERVICE SCOLAIRE Saverne

ARC-EN-CIEL Otterswiller

ARC-EN-CIEL Thal-Marmoutier

ARC-EN-CIEL Reinhardsmunster



L'ÎLOT DU MOULIN Saverne

Centre Socioculturel Ilot du Moulin
67700 SAVERNE
03 88 91 02 28
80 places
Mercredi et vacances scolaires
Matin - Midi - Soir



SERVICE SCOLAIRE Saverne

Mairie de Saverne,
service des affaires scolaires
67700 SAVERNE
03 88 71 56 11
345 places midi, 213 places soir,
toutes écoles confondues
Accueil périscolaire
Midi - Soir



La Passerelle Monswiller

Cour de la Mairie
67700 MONSWILLER
03 88 71 22 08 - 06 78 10 41 62
60 places
Matin - Midi - Soir



La Passerelle Steinbourg

3 place du G^{al} de Gaulle
67790 STEINBOURG
03 88 00 46 39
60 places
Matin - Midi - Soir



La Passerelle Dettwiller

13 rue de l'église
67490 DETTWILLER
03 88 91 45 14 - 06 81 66 99 42
60 places
Matin - Midi - Soir



La Passerelle Dettwiller

La Ruche Lupstein

La Ruche Waldolwisheim

La Ruche Duntzenheim

en remplacement provisoire
de l'accueil de Saessolsheim

La Ruche Altenheim



La Ruche Lupstein

1 rue des écoles
67490 LUPSTEIN
03 88 71 97 07
32 places
Midi



La Ruche Altenheim

24 rue principale
67490 ALTENHEIM
03 88 70 28 77
60 places
Matin - Midi - Soir



La Ruche Waldolwisheim

Salle polyvalente place de la mairie
67700 WALDOLWISHEIM
06 21 14 56 68
60 places
Midi



La Ruche Duntzenheim

Salle des fêtes rue du stade
67270 DUNTZENHEIM
06 03 67 06 48
60 places
Midi



ARC-EN-CIEL Reinhardsmunster

13 rue principale
67440 REINHARDSMUNSTER
03 88 70 89 71
25 places
Matin - Midi - Soir



ARC-EN-CIEL Thal-Marmoutier

3 rue Ballerich
67440 THAL-MARMOUTIER
03 88 02 48 55
30 places midi, 20 places soir
Midi - Soir



ARC-EN-CIEL Otterswiller

Salle festive 10 rue de la gare
67700 OTTERSWILLER
03 88 91 38 25
56 places
Midi - Soir

Tourisme

L'agenda de l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région



Animations de Noël 2010

Sentier de Lumières à Saverne

Dès le 26 novembre jusqu'au 2 janvier 2011 à la tombée de la nuit.

27 novembre

Concert de Noël de Pat Berning à 20h30 au Château des Rohan - Saverne.

28 novembre

• Concert « Éloquence de la musique, musique de l'éloquence » à 16h30 à l'église - Saessolsheim.

• Concert de la Musique Municipale à 15h30, salle des fêtes à Monswiller.

Dès le 1^{er} décembre

Chaque soir, illumination d'une fenêtre du Calendrier de l'Avent sur la façade du Château des Rohan - Saverne.

Du 3 au 4 décembre

Téléthon - Saverne.

5 décembre

• Concert de l'Avent de l'Orchestre d'Harmonie de Saverne à 16h00 à l'Espace Rohan - Saverne.

• Marché de la Saint-Nicolas dès 13h30 à Steinbourg.

• Sortie « A la rencontre de Saint-Nicolas » organisée par le Club Vosgien de Saverne dès 16h30 - Saverne. Inscriptions obligatoires auprès de l'Office

de Tourisme au 03 88 91 80 47.

• Concert de l'Avent des Arleser Büre Musiker à 17h00 à l'église simultanée - Ernoslheim-lès-Saverne.

8 décembre

Contes de Noël à 14h15 à la Bibliothèque municipale - Saverne. Réservations : 03 88 71 07 22.

12 décembre

Concert de Noël des Petits Chanteurs à 16h30 à l'église Notre-Dame de la Nativité - Saverne.

17 décembre

Visite guidée de Saverne aux lanternes à 17h30 à l'Office de Tourisme - Saverne. Réservations : 03 88 91 80 47.

18 décembre

Concert de Noël des Sweet People à 19h00 à la salle polyvalente - Hattmatt. Réservations au 06 31 70 16 90 ou 03 88 70 88 72.

19 décembre

Veillée de Noël à 17h00 à l'église catholique - Waldolwisheim.

26 décembre

• Retraite aux flambeaux - RDV à 16h30 à l'abbatiale - Saint-Jean-Saverne.

• Pèlerinage à pied - RDV à 6h00 rue Saint Jean - Steinbourg.

Ouverture des commerces à Saverne : les dimanches 5, 12 et 19 décembre de 14h00 à 18h30.



Flashcode

Les nouvelles technologies au service du tourisme

Depuis début juillet, l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région met à la disposition de ses clients un circuit de découverte de la Vieille Ville à télécharger sur son téléphone mobile via un flashcode (voir image ci-contre).



Le flashcode n'est autre qu'un code barre en 2 dimensions que l'on flashe avec son smartphone (téléphone mobile disposant notamment d'une navigation web). Un contenu internet est ensuite directement accessible à partir de son téléphone portable, permettant ainsi à nos clients de découvrir l'histoire des monuments incontournables de la ville sur leur téléphone mobile.

L'utilisation des flashcodes sera développée et étendue à de nombreux sites dans les mois à venir.

N'hésitez pas à proposer à vos clients de télécharger ce circuit de découverte. Le flashcode et la procédure de téléchargement sont disponibles sur simple demande auprès de l'Office de Tourisme.

Renseignements à l'Office de Tourisme de Saverne et sa Région

37 Grand'Rue -
67700 SAVERNE
Tél : 03 88 91 80 47
Courriel : info@ot-saverne.fr
www.ot-saverne.fr

Recettes

de Bredele et Mannele

À l'approche des fêtes de fin d'année, nous vous proposons de découvrir ou de redécouvrir quelques recettes de douceurs typiquement alsaciennes que vous pourrez déguster en famille ou entre amis.

LES BREDELE (dans le Bas-Rhin), bredle (à Strasbourg) ou bredala (dans le Haut-Rhin) sont des petits fours aujourd'hui réalisés à l'occasion des fêtes de fin d'année. L'origine et l'histoire des Bredele sont particulièrement difficiles à établir. Les seuls indices sont des moules utilisés pour leur fabrication, dont le plus ancien date du XIV^e siècle. Il n'a toujours pas été déterminé avec certitude si ces moules servaient uniquement à l'approche de Noël ou bien également pour d'autres grandes occasions.

Les recettes se transmettant principalement à l'oral, on dénombre à présent autant de formes et de compositions de Bredele que de familles alsaciennes.

Ils sont traditionnellement conservés dans des boîtes en métal et on en sert à toutes occasions (café, goûter, petits cadeaux...), durant la période des fêtes.

Il en existe de nombreuses variétés différentes, avec des recettes parfois modernes, pour faire des assortiments. Voici deux spécialités :

BUTTERBREDELE

Ingrédients :

250 g de beurre
315 g de sucre
2 œufs entiers
4 g de poudre à lever
625 g de farine

Préparation :

- Tamisez la farine, dressez-la en fontaine. Malaxez le beurre, ajoutez le sucre et les œufs. Mélangez bien le tout avant de le disposer au milieu de la fontaine de farine.
- Pétrissez la masse pour obtenir une pâte bien homogène, de consistance assez ferme. Laissez reposer pendant une nuit au frais.
- Étalez cette pâte au rouleau sur 3 mm d'épaisseur. Découpez avec des formes en emporte-pièces et faites cuire à 150°C pendant 10 à 15 mn.



COCOS BREDELE

Ingrédients :

250 g de coco
250 g de sucre
3 œufs entiers

Préparation :

- Mélangez le sucre et les œufs. Les blancs peuvent être battus en neige.
- Ajoutez la poudre de noix de coco.
- Formez des petites boules sur une tôle graissée.
- Faites dorer au four moyen à 150° pendant 10 minutes environ.

Vous pouvez donner à vos petits gâteaux un air doré en les badigeonnant au pinceau avec du jaune d'œuf battu.



Le mannele (à Strasbourg) ou mannala (à Mulhouse)

Il s'agit d'une sorte de pain au lait et comme son nom l'indique en alsacien en forme de petit bonhomme confectonné pour la célébration du jour Saint-Nicolas dès le XV^e siècle.

Recette

Ingrédients :

1kg de farine
2 sachets de levure boulangère
160g de sucre
4 jaunes d'œuf
1/2 litre de lait
200g de beurre

Préparation :

- Mélangez la farine, la levure et le sucre.
- Y ajouter les jaunes d'œufs.
- Faites tiédir le lait et le beurre et l'incorporer au reste des ingrédients.
- Couvrir et laisser lever la pâte une première fois.
- Étalez la pâte avec une épaisseur de 2 cm,
- Formez les bonhommes.
- Les placer directement sur les différentes plaques de cuisson.
- Laissez lever une dernière fois avant d'enfourner.

Cette brioche peut être agrémentée par des raisins secs ou des pépites de chocolat.

Cuisson :

10 min à four Th. 6 ou 180°C

pour l'automne et l'hiver 2010 / 2011

Fruits et légumes de saison, c'est aussi du Développement Durable

CONSOMMER des fruits et légumes de saison permet, outre l'avantage de la fraîcheur pour la qualité des produits, d'éviter les productions lointaines ou délocalisées, avec leurs conséquences sanitaires (utilisation accrue de conservateurs, possibilité d'irradiation), environnementales (énergie, transport, surcroît d'emballages) et sociales (concurrence entre producteurs de la planète, au détriment de l'économie locale).

Les fruits et légumes d'importation.

Les produits qui ne sont pas de saison viennent parfois de l'autre bout de la terre. Leur transport est polluant car ils doivent être traités pour résister au voyage. Certains fruits et légumes proviennent exclusivement d'importations : l'avocat, la banane, l'ananas, ... Cela engendre un fort impact écologique du fait de leur transport.

Impacts environnementaux et sanitaires des denrées alimentaires liés au transport.

Le paramètre le plus couramment utilisé est la quantité de rejets de CO². L'unité utilisée est la tonne kilomètre, ce qui équivaut à la quantité de CO² produite par le transport d'une tonne d'aliment sur une distance d'un kilomètre.

Bateau : 15 à 30 g/ tonne km.

Train : 30 g/ tonne km.

Voiture : 168 à 186 g/ tonne km.

Camion : 210 à 1,430 g/tonne km (les valeurs varient fortement selon le type de camion. Généralement, un grand

camion émet plus de CO² qu'un petit camion, les camions frigorifiques émettant jusqu'à 800g CO²/tonne km en plus qu'un camion non réfrigéré).

Avion : 570 à 1,580 g/ tonne km.

Quelques exemples en fruits et légumes transportés en par avion :

- 1 kg d'ananas du Ghana : 5 kg de CO² rejetés
- 1 kg de carottes de l'Afrique du Sud : 5,5 kg de CO² rejetés
- 1 kg de laitue de Californie : 5 kg de CO² rejetés.

Parfois, des produits sont cueillis et transportés vers notre pays avant qu'ils ne soient complètement mûrs (bananes, ...). Arrivés à destination, leur maturité est achevée artificiellement, avec l'aide de substances chimiques. Ces différentes techniques sont difficiles à quantifier et leur impact reste par conséquent inconnu.



Pour les fruits et légumes frais, l'origine est très souvent mentionnée sur l'étiquette ou sur une affiche en rayon. C'est aussi le cas pour le poisson frais. Parfois, ce n'est pas le nom du pays qui est indiqué mais l'endroit où le poisson a été capturé (l'Océan Indien). Pour la viande et les produits laitiers, le pays d'origine doit obligatoirement être mentionné sur l'étiquette.

Le mode de transport utilisé n'est quasiment jamais indiqué. Bien qu'une grande partie des produits frais soit transportée par avion, cela n'est pas

communiqué de manière explicite. On peut se demander de toute manière si l'indication du mode de transport influencerait les décisions des consommateurs sans que de vastes campagnes d'information soient menées au préalable pour les sensibiliser à cette question.

Ainsi il est conseillé de privilégier des produits locaux.

La conservation des aliments.

Certains fruits et légumes peuvent se conserver et donc se stocker, ce qui permet leur consommation à d'autres moments que lors de leur récolte.

Pour exemple:

- Les carottes ou les pommes de terre de conservation.
- Les légumes secs : haricots, lentilles, pois cassés, pois chiches, fèves.
- Les fruits séchés : abricots, bananes, figues, dattes, pruneaux, raisins.
- Les fruits et légumes en conserve et les surgelés (mais les surgelés sont coûteux en énergie : congélation, transport et stockage).
- Les confitures et gelées de fruits sont réalisées lors de la bonne saison, mais peuvent être consommées toute l'année.
- Les aliments dans le vinaigre ou en saumure (eau salée).

Il ne s'agit pas de refuser de se faire plaisir en s'offrant une pointe d'imprévu, mais au moins peut-on regarder d'où viennent les produits que l'on consomme et se demander si cela vaut le coup de les importer par bateau ou par avion dans nos pays, surtout si on a le choix : on peut ainsi souvent choisir entre une orange qui vient d'Espagne et une autre qui vient d'Afrique du Sud.

L'hiver peut apparaître comme une saison un peu triste nous offrant moins de choix. Il faut alors varier les plaisirs : carottes braisées, brocolis au pesto, gratin de choux-fleurs, soupe de potimarron, chou farci, fondue de poireaux, on peut tout essayer avec les légumes d'hiver.

Dernière minute

La LGV, un chantier colossal avec d'importantes retombées économiques...

Le territoire va manquer d'hébergements !

LES TRAVAUX DE LA LIGNE GRANDE VITESSE DÉMARRENT et déjà les signes d'un chantier titanesque sont perceptibles : défrichage sur le site de percement du tunnel, dépôts de remblais aux abords de Steinbourg, engins de chantier le long du tracé. Tout va pourtant se jouer très rapidement, dès le printemps prochain ce seront près de 500 salariés présents en permanence sur les divers chantiers.

Il faut savoir que de nombreuses entreprises viennent d'autres régions et cherchent à loger une partie de leur personnel sur le territoire. Certaines entreprises sont également à la recherche de locaux, essentiellement de bureaux, afin d'assurer le suivi des opérations. Ces besoins vont stimuler l'économie locale et avoir de nombreuses retombées dans les commerces, la restauration, l'hôtellerie, le tourisme, etc... à condition d'organiser l'arrivée des travailleurs.

En partenariat avec l'Office de Tourisme qui dispose d'une centrale de réservation et d'un espace d'accueil, des contacts sont en cours avec les principales so-



ciétés de travaux. Et l'idée de lancer un appel aux habitants afin de trouver des meublés et logements disponibles a également été retenue.

La priorité est en effet d'héberger sur place le plus grand nombre de ces travailleurs saisonniers, sans pour autant mobiliser les gîtes et meublés existants qui viendraient ensuite à manquer aux touristes.

Aussi, toute personne voulant

proposer un hébergement est invitée à saisir dès maintenant l'Office de Tourisme qui recueillera l'offre et fera sa promotion.

Contact :

Office de Tourisme de Saverne et sa Région

37, Grand'Rue - 67700 SAVERNE

Tel : +33 (0)3 88 91 80 47

Fax : +33 (0)3 88 71 02 90

info.ot-saverne@orange.fr

Le Martelberg également mis à contribution de la LGV

La construction de la LGV est en premier lieu une opportunité pour l'emploi local. La Maison de l'Emploi et de la Formation de Saverne et ses partenaires sont pleinement mobilisés sur ce dossier.

Pour anticiper sur les besoins des entreprises et préparer des demandeurs d'emploi aux métiers qui

seront recherchés dès le printemps prochain, Pôle Emploi a acheté à l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) plusieurs sessions de formation avec la volonté que les stages se déroulent au plus près du chantier. Il était donc nécessaire de trouver un site d'apprentissage afin d'expérimenter in

situ des travaux pratiques de toute sorte : terrassement, maçonnerie etc. C'est pour répondre à cette demande que la Communauté de Communes a accepté la mise à disposition d'un terrain du Martelberg. Les lieux connaîtront prochainement l'arrivée de bâtiments modulaires avec beaucoup d'activité tout autour !



RÉNOV' HABITAT 67

LES RENDEZ-VOUS DU 1^{er} TRIMESTRE 2011

SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE SAVERNE

→ Les permanences proches de chez vous

Janvier

Judi 6 de 10h30 à 12h00 à la
Communauté de Communes
de la Région de Saverne

Judi 20 de 10h30 à 12h00 à
la Maison du Conseil Général
de Saverne

Février

Judi 3 de 10h30 à 12h00 à la
Communauté de Communes
de la Région de Saverne

Judi 17 de 10h30 à 12h00 à
la Maison du Conseil Général
de Saverne

Mars

Judi 3 de 10h30 à 12h00 à la
Communauté de Communes
de la Région de Saverne

Judi 17 de 10h30 à 12h00 à
la Maison du Conseil Général
de Saverne

PERMANENCES POUR L'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Quelques conditions : le logement doit avoir plus de 15 ans, être occupé comme résidence principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux et ces derniers doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment pour les montants supérieurs à 1500€. L'obtention de l'aide est soumise à un plafond de ressources. Pour la création de logements locatifs, il n'y a pas de conditions de ressources. Toutefois le propriétaire doit s'engager à louer le logement à un loyer modéré pendant 9 ans.

AIDES À LA VALORISATION DU PATRIMOINE BÂTI ANCIEN

Travaux de réfection extérieurs pour les bâtiments édifiés avant 1900 : crépi, peinture, toiture, volets ou portes en bois. Les dossiers et conseils sur la démarche peuvent être demandés directement à la Communauté de Communes auprès de Mme Francine Klein Responsable du Service de l'Habitat (voir ci-contre). L'attribution de cette aide est liée aux matériaux utilisés (crépis et peintures minérales) sans conditions de ressources des propriétaires.

Contacts

PIG Rénov' habitat

URBAM CONSEIL Sandrine BLANRUE - Chargée d'Opération | Tél : 03 29 64 45 16 | pig67@urbam.fr

Parc naturel régional des Vosges du Nord

Architecte - Chargée de Mission Patrimoine Bâti | SYCOPARC, Le Château, Maison du Parc, BP 24, 67290 La Petite Pierre
Tél. direct : 03 88 01 47 37 | Tél. standard : 03 88 01 49 59 | Fax : 03 88 01 49 60 | contact@parc-vosges-nord.fr | www.parc-vosges-nord.fr

Communauté de Communes de la Région de Saverne

Francine KLEIN - Responsable du Service de l'Habitat | 10 rue des Murs, 67700 SAVERNE | Tél : 03 88 71 61 19 | Fax : 03 88 71 29 73 | fklein@cc-saverne.fr

